



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 23 février 2015, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Est absent Monsieur Marco Morin, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2015-02-049

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2015
4. Entente relative au financement du projet par le Pacte rural - Rénovation du Centre communautaire
5. Travaux d'asphaltage sur le chemin Taché Ouest - Suivi de la rencontre avec l'entrepreneur
6. Soumissions pour les travaux au Centre communautaire
7. Période de questions
8. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-02-050

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2015 soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-02-051

4. **ENTENTE RELATIVE AU FINANCEMENT DU PROJET PAR LE PACTE RURAL -
RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup nous a confirmé qu'une aide financière de 5 000 \$ nous est accordée dans le cadre du Fonds du Pacte rural pour des travaux à la salle Horizon et au local des Fermières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente relatif au financement du projet par le fonds du Pacte rural 2007-2014. Les travaux concernant cette entente devront être terminés au plus tard le 31 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-02-052

5. **TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR CHEMIN TACHÉ OUEST - SUIVI DE LA
RENCONTRE AVEC L'ENTREPRENEUR**

ATTENDU les travaux d'asphalte réalisés par l'entreprise **Construction Jean-Paul Landry Inc.** sur le chemin Taché Ouest, sur une longueur de 1,3 km à l'automne 2014;

ATTENDU que suite à un rapport d'expertise, la Municipalité a payé à l'entreprise à ce jour, un montant de 145 904,23 \$ représentant 75 % de la facture;

ATTENDU la rencontre qui s'est tenue le 5 février 2015 avec les représentants de l'entreprise **Construction Jean-Paul Landry Inc.**, ainsi qu'avec l'ingénieur du **Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc.**;

ATTENDU l'explication de monsieur Jean-Paul Landry nous confirmant que sa correspondance nous informant qu'il s'engageait à réparer les déficiences sur le pavage, n'incluait pas seulement les déficiences relevées par notre directeur des travaux publics mais toutes les déficiences qui seront apparentes en juin 2015;

ATTENDU la demande de monsieur Jean-Paul Landry de lui remettre un montant additionnel et de ne retenir que 5 % de la facture totale;

ATTENDU que la Municipalité désire retenir 10 % de la facture totale afin de s'assurer de la qualité des réparations requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la Municipalité accepte de payer un montant additionnel de 15 %, soit un montant de 29 180,85 \$ à l'entreprise **Construction Jean-Paul Landry Inc.** Le solde de 19 453,89 \$ sera acquitté seulement après la réalisation complète des travaux de correction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-02-053

6. **SOUSSIONS POUR LES TRAVAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE des soumissions pour la réfection du centre communautaire (salles Horizon, Aux Quatre-Vents et local des Fermières) ont été demandées par voie d'invitation écrite à trois (3) entreprises en date du 28 janvier 2015;



ATTENDU QUE le nombre de soumissions reçues dans les délais prévus dans l'appel d'offres est de deux (2) dont voici les résultats vérifiés :

Soumissionnaire	Cout sans taxes	Cout avec taxes
Construction Martin Ouellet	39 645,00 \$	45 581,83 \$
Les Entreprises 3 Roy Inc.	56 504,80 \$	64 966,39 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission a été déposée par **Construction Martin Ouellet**,

ATTENDU QUE la soumission présentée par **Construction Martin Ouellet** est conforme aux spécifications demandées et aux exigences du cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'accepter la soumission présentée par l'entreprise **Construction Martin Ouellet** pour le cout de 45 581,83 \$ taxes incluses pour la réfection du centre communautaire (salles Horizon, Aux Quatre-Vents et des Fermières), puisque cette soumission est la plus basse conforme.

L'entreprise **Construction Martin Ouellet** est autorisée à débiter les travaux dès que possible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2015-02-054


8. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale

